

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

08/12/2022

Date de l'affichage

08/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du foyer rural de GASTINS, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Luc DUBOIS suppléant nommé, Philippe DUCQ, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Fabrice HOULIER, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Jean-Jacques BRICHET par Yannick GUILLO, Davy BRUN par Nolwenn LE BOUTER, Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (suppléant nommé), Ghislaine HARSCOËT par Carine CALMON PLANTIN, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLÉRIN, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Farid MÉBARKI par Nadia MEDJANI, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Aurélie POLESE par Christophe MARTINET, Sylvie PROCHILLO par Pierre-Yves NICOT, Angélique RAPPAILLES par Alban LANSELLE, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absents non excusés

Aymeric DUROX (arrivé à 19h10-pour la délibération n°2022/150-03), Pierre PERRET.

44 conseillers communautaires en exercice : 30 présents, 12 représentés et 2 absents à la séance.

Monsieur BOUDOT Gilles est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le 19 DEC. 2022

ID : 077-247700701-20221215-2022_149_02-BF

2022/149-02 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL M57

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-90-28 en date du 14 avril 2022 portant sur le vote du budget principal M57-2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

DECISION MODIFICATIVE N°2
CC de la BRIE NANGISSIENNE-BUDGET M57-2022

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant en €	Chapitre	Article	Montant en €
023	023	2 400 €	042	777	2 400 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant en €	Chapitre	Article	Montant en €
040	139141	2 400 €	021	021	2 400 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 décembre 2022

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Affiché le **19 DEC. 2022**
ID : 077-247700701-20221215-2022_149_02-BF